



AVIS PUBLIC

RELATIF À DES DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

À toutes les personnes intéressées par les demandes de dérogation mineure relative aux immeubles sis aux adresses suivantes :

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'à la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, le 18 février 2025 à 19 h 30, le conseil statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ, NATURE ET EFFET :

1. DEMANDE 2025-01

Lot numéro : 1 676 627 du Cadastre du Québec

Adresse civique : 116, rue Bellevue

Règlement de zonage numéro 300 : *CHAPITRE 5 – DISPOSITIONS
NORMATIVES S'APPLIQUANT À L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE, SECTION E -
CLÔTURES, MURETS ET HAIES, ARTICLE 526 intitulé « NORMES
D'IMPLANTATION »*

Nature et objet :

Autoriser d'implantation d'une clôture d'une hauteur de 1,85 m non-conformes sur les éléments suivants :

Permettre la réduction de :

- a) La distance mesurer entre la limite avant du lot (emprise de rue) et le lieu projeté d'implantation de la clôture, soit à 0,05 m au lieu de 6.1 m dans une cour avant, pour une clôture en fer forgé de 1,85 m.

Tout intéressé pourra également se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la réunion du conseil.

DONNÉ à Vaudreuil-sur-le-Lac ce 8ième jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-cinq.

(s) Danielle Coupal

Danielle Coupal, directrice générale,
greffière et trésorière de la Municipalité
de Vaudreuil-Sur-Le-Lac

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Danielle Coupal, directrice générale, greffière et trésorière de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-dessus mentionné, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 8 janvier 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8 janvier 2025.

(s) Danielle Coupal

Danielle Coupal, directrice générale,
greffière et trésorière de la Municipalité
de Vaudreuil-Sur-Le-Lac